



# Lutte contre le système prostitutionnel en Lot-et-Garonne

- Vous connaissez une personne concernée par la prostitution...
  - Vous êtes vous-même concerné.e par la prostitution
- Des professionnels sont là pour vous aider**

La loi N° 2016 – 444 du 13 avril 2016 renforce la lutte contre le système prostitutionnel et accompagne les personnes prostituées.

Ce qu'il faut savoir :

- La prostitution constitue une **forme de violence** à l'égard de l'individu
- **Un parcours de sortie de la prostitution** et d'insertion sociale et professionnelle est mis en œuvre
- Dans chaque département **une commission spécifique** est mise en place et une association est agréée par l'Etat pour prendre en charge ces victimes

**La commission de lutte contre les système prostitutionnel** est chargée :

- de définir et de coordonner la stratégie de lutte contre le système prostitutionnel
- d'étudier les demandes d'entrée dans le parcours de sortie de la prostitution

**Le parcours de sortie de la prostitution**

Il est mis en œuvre sur décision du Préfet, après avis de la commission spécialisée;

Il est assuré par l'association agréée sur une période de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois;

Un accompagnement est réalisé s'appuyant sur des règles de droit commun;

Il donne possibilité d'accéder à certains droits spécifiques : aide financière, autorisation provisoire de séjour

Qui contacter ?

L'association  
Sauvegarde  
05 53 66 23 03

La déléguée  
départementale aux droits  
des femmes et à l'égalité